

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école Question écrite n° 51902

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le statut des directeurs d'école. Les charges et responsabilités des directeurs d'école se sont considérablement accrues alors que les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission n'ont pas été suffisamment mis à leur disposition. Afin d'exercer au mieux la mission qui leur est confiée, les directeurs souhaitent obtenir des décharges de classe, des équipements adaptés ainsi qu'une reconnaissance qui tendra à revaloriser cette fonction attirant peu de candidats. En effet, 4 000 postes de directeur d'école sont aujourd'hui vacants. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin de donner aux directeurs d'école les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur: M. Jean-Claude Leroy

Circonscription: Pas-de-Calais (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 51902

Rubrique: Enseignement maternel et primaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE51902

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5717 **Réponse publiée le :** 18 décembre 2000, page 7155